

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 décembre 2017

Membres en exercice : 19
Membres présents : 15
Votants : 18
Date de convocation : 8 décembre 2017

Le quatorze décembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières s'est réuni à la salle du Conseil Henri Gaborit sous la Présidence de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Benoît COUTEAU (Maire), Marie-Jeanne CAILLÉ, Albert MÉCHINEAU, Françoise MÉNARD, Pascal BOUTON, adjoints au Maire, Céline GRUAU, Philippe CHÉNEAU, Laurence BLANCHARD, Rodolphe BORRÉ, Stéphane ENTEME, Marie-Thérèse LAINE, Pascal LAURENT, Sophie RICHARD, Gwladys BRANGER, Blandine PERTHUY.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Isabelle COUTEAU (pouvoir à Rodolphe BORRE), Michel DELHOMMEAU (pouvoir à Benoît COUTEAU), Guy BLANCHARD (pouvoir à Pascal LAURENT),

ÉTAIT ABSENT : Jean-Pierre DZIOBA

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Stéphane ENTEME

Avant de commencer Rodolphe BORRE annonce qu'il a reçu une demande de vote à bulletin secret pour le sujet sur les rythmes scolaires. Mr le Maire accorde cette demande.

01	Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2017
-----------	-----------------------------------------------------------------------------

Après correction du tableau des signatures, le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

02	Décision modificative n°4 et 5 – budget communal
-----------	---------------------------------------------------------

Mr le Maire présente les décisions modificatives n° 4 et 5 du budget communal 2017

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide d'adopter les décisions modificatives n°4 et n°5 sur le budget communal :

Décision modificative n°4 :
Section de fonctionnement

6413 Personnel non titulaire	+15 500 €
6535 Formations	- 12 500 €
615231 Entretien voirie	-3 000 €

Décision modificative n°5 :
Section d'investissement :

2184 mobilier	-30 000 €
21561 matériels roulant	30 000 €
2111 terrains nus	-78 000 €
2115 terrains bâtis	78 000 €

03	Autorisation de mandatement
-----------	------------------------------------

Dans l'attente du vote du budget 2018, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétisés en 2017.

Considérant les opérations engagées et afin de respecter les délais de paiement, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2017.

04	Achat véhicule électrique
-----------	----------------------------------

Pascal LAURENT présente trois devis pour l'achat d'un véhicule électrique pour le service technique. Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité, (abstentions de Blandine PERTHUY, Céline GRUAU, Sophie RICHARD) décide de retenir la proposition de Renault pour un véhicule électrique « Kangoo » pour 16 793.40€ + une location de batterie de 58€/mois pendant 8 ans. La décision d'achat du camion benne est reportée à un conseil municipal ultérieur.

05	Eclairage LED salle de sports
-----------	--------------------------------------

Pascal LAURENT rappelle que la salle de sports fait partie des 3 bâtiments communaux avec le pôle enfance et l'école des Trois Moulins, la plus énergivore. Afin de diminuer cette consommation d'énergie, 2 devis pour la mise en place d'un éclairage LED dans la salle de sports ont été demandés :

_ La Ste EIFFAGE, sans le changement des blocs d'ambiances : HT : 34 175.80€ (TTC : 41 010,96€)
La variante & options avec rail continu LED et 10 blocs d'ambiances est à HT : 30 362,10€ * (TTC : 36 444,52€)

_ La Ste VFE, 20 blocs d'éclairage LED & 16 blocs d'ambiance LED : HT : 21 779,92€ (TTC : 26 135,90€)

Après vérifications, Guillaume MARET apporte un avis positif sur l'étude de la Société VFE avec un dossier complet et raisonnable qui correspond à l'attente sur l'éclairage LED de la salle de sports.

Cette présentation apporte diverses réactions du Conseil Municipal ; Philippe CHENEAU s'interroge sur le délai de retour sur l'investissement. Blandine PERTHUY trouve que c'est une somme importante. Mr le Maire et Stéphane ENTEME souhaiteraient un comparatif de la consommation en Kwh avant et après le LED pour savoir ce que l'on pourrait gagner. Albert MECHINEAU pense qu'il faut faire confiance à Guillaume MARET. Rodolphe BORRÉ fait remarquer que le coût de l'éclairage dans une salle de sports est une charge très lourde et que l'amortissement de cette dépense doit être plus long que dans un local professionnel (2-3 ans) car le temps d'éclairage est moins important. Sophie RICHARD s'interroge face aux enjeux sur la santé publique. Suite à ces différentes remarques, la décision est reportée.

06	Demandes de subventions
-----------	--------------------------------

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter diverses subventions au vu des projets de la Commune

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, pour chacun des projets, autorise Mr le Maire à solliciter des subventions pour :

- L'extension du pôle enfance et la création d'un multi-accueil.
- L'aménagement du Pampre d'Or
- Les travaux d'isolation de la salle de sports
- Les travaux d'isolation de la grande salle
- Les travaux d'isolation de l'école 3 Moulins

Enfin Sophie RICHARD souhaite que le CMJ (conseil municipal des jeunes), participe à l'appel à projets du département.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, autorise le CMJ à répondre à l'appel à projets sur le thème de « la sécurité routière est notre affaire » pour obtenir des aides du département qui financeraient l'installation de panneaux dans les villages.

07	Autorisation signature convention prêt parcelle GUNTHER-BI 364
-----------	-----------------------------------------------------------------------

Mr le Maire rappelle que la délibération du 20 octobre 2016 concernant l'acquisition par la Commune de la parcelle BI n°364 appartenant à Mme GUNTHER ne peut aboutir car celle-ci ne souhaite plus vendre. Le notaire doit réaliser une convention de mise à disposition et établir une servitude de vue afin d'utiliser le terrain sans l'acquérir.

Philippe CHENEAU se demande si le mur qui sépare les 2 parcelles est modifié, devra-t-on le reconstruire ? Mr le Maire répond que nous nous engageons à remettre en état si nous perdions la servitude. Il ajoute que le délai de cette convention est valable un an renouvelable par tacite reconduction et répond à Marie-Jeanne CAILLÉ que oui Mme GUNTHER pourra récupérer sa parcelle. Albert MECHINEAU trouve dommage de voter sans pouvoir lire la convention du notaire.

- Autorise Mr le Maire à signer une convention de prêt pour la parcelle BI 364 appartenant à Mme GUNTHER Aurore
- Autorise Mr le Maire à établir une servitude de vue sur la parcelle BI 364 appartenant à Mme GUNTHER Aurore
- Précise que les actes seront établis par Maître MENANTEAU à Clisson

08	Charte informatique – Ecole Trois Moulins
----	-------------------------------------------

Gwladys BRANGER informe qu'une charte informatique a été élaborée par le ComCo CII répertoriant le matériel informatique de l'Ecole Trois Moulin qui sera couvert par la maintenance de la Commune. Elle permettra également le renouvellement du matériel sur un cycle de 5 ans maximum. Cette charte va être signée en janvier 2018. Il précise que le matériel informatique qui a été donné, est comptabilisé, mais n'entre pas dans la charte et n'est pas en réseau. Seuls 25 ordinateurs peuvent se connecter au serveur et 1 seul ordinateur peut sortir de l'école (celui du directeur).

Cette charte garantit un meilleur suivi du matériel et de sa maintenance.

Blandine PERTHUY fait remarquer que la convention est longue (9 pages).

09	Les rythmes scolaires 2018/2019
----	---------------------------------

Marie-Jeanne CAILLÉ nous fait part qu'en juin 2017 les résultats d'un sondage organisé à l'école 3 Moulins montrait que les parents souhaitaient mettre en place la semaine d'école à 4 jours. Le directeur souhaitait que la Commune fasse une demande de dérogation pour passer à 4 jours/semaine dès la rentrée 2017. Le ComCo de Marie-Jeanne avait répondu que le délai pour se retourner était trop court, cette proposition serait étudiée pour la rentrée 2018/2019.

Elle présente ensuite les répercussions financières. En 2016, les TAP ont coûté 30 000 € à la commune, l'état en finançait 17 000 €, les familles 3 000 € et la commune 10 000 €

Si l'état arrête le financement, il reste à la charge de la commune 27 000 €

La loi de finances votée chaque année vote une aide jusqu'à fin 2018. Si cette aide de l'état disparaît et que la commune décide de maintenir les TAP sur l'année scolaire 2018-2019, elle aurait à financer en 2019 la période de janvier à juillet 2019, soit 10 200 €, en plus des 10 000 €, qu'elle prenait en charge.

Par ailleurs, la CAF pourrait financer une partie des TAP, mais il faut que la commune respecte un taux d'encadrement en vigueur

-1 animateur pour 18 enfants pour les + de 6 ans

-1 animateur pour 14 enfants pour les – de 6 ans

Aide de 0,50 €/Heures réalisées par enfant

La commune ne pouvait pas en bénéficier jusqu'à maintenant, car son taux d'encadrement ne correspondait pas aux préconisations de la CAF, on était à 1 pour 20 enfants pour les + de 6 ans et 1 pour 15 enfants de – de 6 ans.

31 élèves de CM2 doivent quitter l'école en septembre 2018, et le taux d'encadrement pourrait correspondre aux demandes de la CAF

Subvention 3H x200x0,50€x36 semaines= 10 800 €.

Elle présente ensuite le travail du ComCo ASE où toutes les parties prenantes ont été intégrées dans la réflexion (ComCo ASE, CMJ, parents, enseignants, animateurs). Ce travail basé avant tout sur « le rythme de l'enfant » a permis de faire un tableau récapitulatif tous les avantages et les inconvénients d'une semaine à 4 jours sans TAP ou 4 jours et demi avec TAP.

Un nouveau sondage a été envoyé aux 140 familles de l'école Trois Moulins via un questionnaire Internet, les amenant à se prononcer sur l'organisation du temps scolaire souhaitée pour 2018/2019. 100 familles ont répondu au sondage. Ainsi, 56.50% des parents votants, sont favorables à la semaine de 4 jours pour 2018/2019.

Philippe CHENEAU se demande pourquoi le samedi matin n'est pas proposé. Marie-Jeanne CAILLÉ répond que cela a été proposé mais que ce n'est pas envisageable.

Pascal BOUTON félicite le ComCo de ce travail réalisé. Tout comme Albert MECHINEAU qui approuve cette belle démarche d'un comité exemplaire, centré sur l'enfant, contrairement à l'Etat qui nous abandonne et qui diminue fortement l'égalité des chances.

Marie-Jeanne précise que s'il y a un désaccord sur l'organisation de ce temps scolaire, entre la Commune et l'Ecole, c'est l'académie qui tranchera.

Le conseil municipal, après délibération, à bulletin secret et à la majorité (12 voix pour, 3 contre, 2 blancs et 1 nul), reste sur l'organisation du temps scolaire à 4 jours et demi par semaine avec TAP pour l'année 2018/2019

10	Acquisition zone 1AUe
-----------	------------------------------

Pour développer ses équipements d'intérêt collectif, la Commune doit acquérir de nouveaux terrains situés dans la zone 1AUe du PLU dans le Bourg entre la Mairie et le Pôle enfance.
 Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à négocier avec les propriétaires l'achat des terrains en zone 1AUe du PLU, cadastrés ZC n°35, ZC n°55, ZC n°54, ZC n°53, ZC n°52, ZC n°51 et ZC n°132.

Références cadastrales	Propriétaires	Superficie m2	Zonage
ZC35	Mme CHEREAU	1814	1AUe
ZC55	Mr CAILLE	1162	1AUe
ZC54	Mme PERRIN	222	1AUe
ZC53	Mr HEURTEAU	266	1AUe
ZC52	CHEREAU NERRIERE	636	1AUe
ZC51	Mr MONIER	701	1AUe
ZC132	Mme SAUMON	430	1AUe



11	Questions diverses
-----------	---------------------------

Mr le Maire informe qu'un nouveau type d'habitat se met en place sur la Commune. Des personnes travaillent chez les vigneron ou agriculteurs (type « woofing ») et vivent dans des caravanes ou des installations mobiles par choix. Ce type d'habitat n'est pas autorisé dans notre PLU et nous sommes contraints d'expulser les habitants. Mr le Maire souhaite que les ComCo HAD, ASP et DDC réfléchissent à l'accueil de ce nouveau type d'habitat.

Blandine PERTHUY demande à Mr le Maire s'il accepte de faire valoir son pouvoir de police sur la Commune, afin de verbaliser les Monniérois en mauvais stationnement ou suite au maintien d'un container sur le trottoir (après discussion avec l'intéressé). Mr le Maire est favorable à partir du moment où cela est justifié par les règles de voirie et d'accessibilité. Pascal LAURENT rajoute que les problèmes de stationnement sont présents dans le Bourg et également dans les villages.

Céline GRUAU présente les 2 scénarios réalisés par le cabinet Voix Mixte du futur lotissement du Pampre d'Or, soit 7 ou 8 lots.

Céline GRUAU fait part au conseil du rapport de la démarche BIMBY. Si 21 communes adhèrent, le coût est de 5826 € et si 7 communes, 8 747 €. Une dizaine de communes sont partantes pour l'instant.

Mr le Maire informe que la Commune de Monnières est exclue du schéma vélo communautaire 2018-2020 (2 communes en sont exclues, Maisdon et Monnières). Elle est déjà exclue du schéma vélo départemental. A ce jour 8 communes sont équipées. Mr le Maire souhaite comprendre cette décision qu'il ne peut pas accepter vu les démarches sur le développement durable lancées sur la Commune depuis le début du mandat. Le conseil municipal approuve sa position et soutien Mr le Maire.

Mr le Maire propose au conseil municipal de choisir un nom de salle pour chacune des deux salles du Pampre d'Or parmi les propositions du ComCo Pampre d'Or.
Résultats des votes à bulletins secret

Petite Salle :

Salle des Bénévoles : 2, Salle Colibri : 12, Salle Partage : 1, Salle Solidarité : 0 et 3 blancs

Grande Salle :

Salle Évasion : 7, Salle des Fêtes : 1, Salle Molière : 6, Salle La Monniéroise : 2 et 2 blancs

Le conseil municipal, après délibération, et vote à bulletin secret

- Arrête le choix des salles suivantes pour les 2 salles du Pampre d'Or :

Petite Salle : Salle Colibri

Grande Salle : Salle Évasion

Présentation des diapos des ComCo